

Prangins, le 16 juin 2014

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 14 mai 2014

Sous la présidence de M. Reynald Pasche, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2014
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) Election au poste de secrétaire du Conseil communal
- 7) **Préavis no 51/14**
En réponse au postulat de Madame Giovanna Bachmann «sur les horaires des déchetteries situées sur le territoire de Prangins»
- 8) **Préavis no 53/14**
Demande d'un crédit de CHF 165'000.- TTC en vue de travaux de démolition du pavillon scolaire provisoire des Fossés et de la création d'une zone de verdure
- 9) **Préavis no 54/14**
Demande de crédit de CHF 682'000.- pour la reconstruction du Pont de la Redoute
- 10) Annonce des préavis à venir
- 11) Propositions individuelles et divers
- 12) Contre-appel

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux Municipaux, aux Conseillers communaux, aux journalistes et au public.

1/ Appel

Avec 44 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 43 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Liliane Gavillet et Marie van Leckwyck et MM. Georges Bochud, Yvan Buccioli, Igor Diakoff, Daniel Dubus, Karim Kellou, Jean-Paul Maret, Gilles Mauroux, Christophe Perret et Christophe Widmer.

M. Cyrille Perret, Municipal, est excusé. Les autres membres de la Municipalité sont présents.

2/ Adoption de l'ordre du jour

- Le SYNDIC informe les conseillers que la Municipalité a décidé de retirer le préavis 54/14 concernant le Pont de la Redoute. La décision a été prise ensuite du refus lundi soir du Conseil communal de Nyon d'entrer en matière sur ce dossier. Ce projet étant commun avec Nyon, la Municipalité ne peut que le retirer.

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté par 42 oui et 1 non.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2014

- M. Pascal Sandoz, noté absent, s'était excusé plusieurs mois auparavant.

Sans autre remarque, le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2014 est accepté par 42 oui et 1 abstention.

4/ Communications du Bureau du Conseil

A/ Le PRESIDENT demande l'appui d'une ou deux personnes supplémentaires pour le prochain dépouillement.

B/ Les comptes 2013 et le rapport de gestion 2013 seront distribués pendant la séance.

C/ Le PRESIDENT rappelle que le prochain Conseil communal du 27 juin commencera à 18h00 et sera suivi comme de coutume par notre souper de fin d'année. Le lieu restera secret jusqu'au 27 juin.

D/ Le PRESIDENT rappelle aux présidents des commissions ad hoc que les préavis leur sont adressés très rapidement après la séance du Bureau et qu'ils sont tenus de proposer, dans les plus brefs délais, aux autres membres de la commission des dates de réunion, ceci afin de traiter les dossiers dans les temps.

5/ Communications de la Municipalité

- Mme D.-Ella CHRISTIN :

A/ Bâtiments scolaires «La Combe» : La Municipalité a déposé fin avril un dossier d'appels d'offres concernant le projet d'un nouveau bâtiment en lieu et place du Pavillon de La Combe, bâtiment qui accueillera une cantine scolaire. La Municipalité s'est assuré que les futurs locaux de la cantine soient polyvalents et bien équipés techniquement afin que cette salle puisse avoir un autre usage que celui exclusif d'une cantine

scolaire, notamment pour des réunions de parents par exemple. De plus, au vu du développement de notre Commune, il a également été inclus dans le programme des locaux un espace permettant d'accueillir, au fur et à mesure des besoins, trois nouvelles salles de classe. Dans un premier temps, cet espace composé de deux salles permettra de répondre à des demandes de sociétés locales. Le calendrier projeté est le suivant : présentation d'un préavis de crédit d'étude au Conseil communal pour septembre 2014. Présentation d'un crédit de construction pour juin 2015. Début des travaux dès que les locaux de l'Ancienne administration seront libérés. Fin des travaux pour la rentrée scolaire d'août 2016.

B/ Conseil Régional : Comme déjà annoncé, une commission a été créée avec des membres du Conseil Intercommunal du Conseil Régional qui a pour mission de faire des propositions suite à l'échec du PIR. Cette commission regroupe quatorze personnes et s'est fixé trois objectifs principaux. Le premier est de trouver un mode de financement. Le deuxième est de définir les projets qui feront partie de la liste des investissements régionaux et la manière de les présenter. Et enfin, d'examiner le fonctionnement de l'institution du Conseil Régional et son mode de communication. L'ensemble de ces éléments a été présenté au Conseil Intercommunal au mois d'avril et la commission fera part de ses travaux au Conseil Intercommunal du Conseil Régional dans le cadre d'un rapport présenté idéalement en octobre.

- Le SYNDIC pour M. Cyrille PERRET :

A/ La Municipalité a organisé lundi soir une séance publique d'information sur la nouvelle déchetterie. Les populations de Duillier et Prangins ont montré un grand intérêt car pas moins de nonante personnes ont assisté à cette séance. Les questions ont été nombreuses.

B/ La Voirie va prochainement acquérir une presse pour confectionner des ballots à plastiques. La gestion des plastiques reste une préoccupation. Pour l'instant, des containers sont mis à disposition. Avec cet achat, la Voirie pourra compacter les plastiques pour mieux les récupérer.

C/ Un employé de la Voirie et des Espaces verts a donné sa démission pour le 31 juillet 2014. La Municipalité est donc à la recherche d'un remplaçant pour le mois d'août.

D/ Pour faire le lien avec la gestion des déchets, M. Roland Bersier, collaborateur au sein du Greffe, est actuellement en train de suivre les cours pour obtenir un diplôme de cadre en administration publique. Il a justement choisi la thématique de la création d'une déchetterie comme travail de diplôme.

- Le SYNDIC :

A/ Comme annoncé par le Président en début de séance, la Municipalité a remis au Bureau le préavis sur les comptes 2013 et le rapport de gestion 2013.

B/ Novartis : Le 22 avril dernier, il a été annoncé que cette société avait opéré un recentrage de ses activités et de son portefeuille d'actions. La Municipalité a été correctement informée de la part de Novartis sur ce qui allait être annoncé. Les conséquences sur l'entreprise implantée sur la commune seront minimes car les investissements prévus de cent cinquante millions de francs seront maintenus. Il n'y aura pas non plus de programme de licenciements à venir, peut-être des mutations mais rien d'autre.

Les communications étant terminées, on passe au point suivant.

6/ Election au poste de secrétaire du Conseil communal

Suite à la démission pour le 30 juin prochain de la secrétaire du Conseil, le PRESIDENT présente aux conseillers Mme Nathalie Angéloz très intéressée à reprendre ce poste.

Mme Nathalie Angéloz habite à Duillier, a deux grands enfants et travaille comme secrétaire municipale dans ce village. Elle occupe actuellement un poste à 90%. Elle connaît bien les rouages d'une commune, ce qui est un atout incontestable. Son employeur, la Municipalité de Duillier, est au courant de sa démarche et l'accepte.

Le PRESIDENT demande aux conseillers si quelqu'un d'autre se présente à ce poste ou a une autre proposition à faire.

Cela n'étant pas le cas, Mme Nathalie Angéloz est nommée nouvelle secrétaire du Conseil communal par applaudissements. Elle prendra ses nouvelles fonctions dès le 1^{er} juillet 2014.

7/ Préavis no 51/14

En réponse au postulat de Madame Giovanna Bachmann «sur les horaires des déchetteries situées sur le territoire de Prangins»

Le PRESIDENT appelle M. Denys Chevalier, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

Personne ne demandant la parole, la discussion est close immédiatement. M. Denys Chevalier lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 51/14 est accepté
par 42 oui et 1 non**

8/ Rapport 53/14

Demande d'un crédit de CHF 165'000.- TTC en vue de travaux de démolition du pavillon scolaire provisoire des Fossés et de la création d'une zone de verdure

Le PRESIDENT appelle M. Daniel Corod, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. Rudolf SCHNIDER se demande comment on peut amortir une démolition sur dix ans ? Il n'y a plus de valeur restante.

- Le SYNDIC revient sur la politique d'investissement de la Commune qui est simple et qui se fait selon la loi sur les communes. On amortit sur trente ans certains objets immobiliers ou sur dix ans si l'amortissement doit être fait le plus rapidement. Si l'autofinancement de la Commune est suffisant on peut amortir plus vite encore.

- M. Peter DORENBOS précise qu'il s'agit d'amortir une dépense et non pas un bâtiment.

- M. Michel AUGSBURGER se demande pourquoi il y a 8% de frais d'architecte pour une démolition de bâtiment. Lors d'une construction cela se comprend mais lors d'une démolition a-t-on besoin d'un architecte ?

- Mme D.-Ella CHRISTIN répond que l'architecte a étudié le dossier, évalué les travaux dans leur globalité et procédé à des appels d'offres pour l'adjudication des travaux. Il y a aussi un suivi lors de la démolition, notamment un désamiantage à faire, etc.

- M. Jacques AUBERSON lit que le désamiantage est déjà prévu dans le budget mais également une somme de CHF 9'500.- pour des divers et imprévus. Que peut-il y avoir comme autres imprévus dans une démolition que du désamiantage ? Le bâtiment est conçu assez simplement. De même, que comprennent les frais secondaires de CHF 4'500.-- ?

- M. D.-Ella CHRISTIN répond qu'il faut toujours prévoir des imprévus car, comme le nom l'indique, il s'agit de travaux qui ne peuvent pas être prévus dans le cadre d'un chantier, même s'il s'agit d'une démolition. On ne peut donc pas les détailler à l'avance. S'il n'y a pas d'imprévus, cette somme ne sera pas utilisée. Pour les frais secondaires, il s'agit d'échantillons de maquettes, reproductions de documents, assurances construction/RC/maîtres de l'ouvrage et intérêts intercalaires.

- M. Eric GETAZ revient sur la question de l'architecte. Il sait que la Commune emploie un architecte qui serait à même de faire et de surveiller ces travaux de démolition. Pourquoi passer par un architecte externe ?

- Mme D.-Ella CHRISTIN répond que M. Troccoli travaille pour le service de l'urbanisme et a déjà un cahier des charges conséquent. Il n'aurait pas le temps de s'en occuper. Quant à M. Giovannini, Chef de service pour les bâtiments communaux, il est également très occupé.

- M. Rémy COCHET demande en combien de temps ce bâtiment sera démoli ?

- Mme D.-Ella CHRISTIN estime à trois mois environ.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. Daniel Corod lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 53/14 est accepté
par 42 oui et 1 non**

9/ Annonce des préavis à venir

Le SYNDIC annonce notamment les préavis suivants :

- Ligne transport urbaine (préavis urgent),
- PPA «En Messerin»,
- Rapport de gestion 2013 et les comptes 2013.

10/ Propositions individuelles et divers

- M. Georges SUTER demande si le SYNDIC connaît les raisons pour lesquelles le Conseil communal de Nyon a refusé le préavis sur le Pont de la Redoute ?

- Le SYNDIC ne sait pas car il n'a pas assisté aux débats.

- M. Blaise CARTIER félicite la commission qui a travaillé sur ce préavis du Pont de la Redoute et surtout pour leur excellent rapport.

- M. Marc VON BÜREN informe l'Assemblée qu'il a reçu une lettre au sujet du contrôle du séparatif. Il habite au chemin de Bellevue depuis quatorze ans et, après toutes ces années, il reçoit une communication du Service des Bâtiments, de l'Environnement, Espaces Verts et Travaux qu'il est nécessaire de contrôler si le séparatif des eaux a été fait correctement à l'époque. Il semble que lorsqu'on reçoit le permis de construire, le contrôle devrait être effectué à ce moment-là et non pas plus de dix ans après auquel cas le maître d'œuvre ne peut plus recourir contre le constructeur.

- Mme Martine BAUD précise que lorsqu'un permis de construire est délivré le contrôle est fait. En règle générale, si un contrôle se fait

ultérieurement, c'est souvent qu'un problème est survenu et que les conduites sont à nouveau contrôlées.

- M. Jacques AUBERSON aimerait savoir pourquoi le giratoire «En Messerin» n'est pas encore terminé.

- Mme Violetta SEEMATTER a été informée par le Canton que ce serait pour le mois de juillet.

- M. Peter DORENBOS revient sur les canalisations. L'Assemblée avait voté en son temps le PGEE (plan général d'évacuation des eaux). Chaque propriétaire peut être amené à voir passer dans sa propriété des personnes mandatées pour contrôler l'ensemble des canalisations du séparatif communal.

- Mme Giovanna BACHMANN au sujet des cartes journalières. Prangins vend ses cartes aux pranginois bien sûr mais aussi aux habitants des autres communes. Mais lorsqu'il n'y a plus de cartes journalières à Prangins, certaines communes refusent la vente aux personnes non résidentes dans leur commune.

- Mme Violetta SEEMATTER confirme que Nyon ne vend qu'aux nyonnais. Mais Trélex, Begnins ou d'autres communes vendent aux non résidents de leur commune. La seule chose à savoir c'est que dans chaque commune les habitants sont prioritaires et les non résidents ne peuvent en bénéficier que dix ou cinq jours avant la date choisie par exemple. Ils ne peuvent pas les acheter trop tôt.

- M. Jacques AUBERSON au sujet des dossiers de mise à l'enquête. Ceux-ci sont disponibles au SEBIE. Mais ce service est ouvert uniquement le matin jusqu'à 11h30. Ces dossiers devraient être centralisés au Greffe où les heures d'ouverture sont plus larges et permettre ainsi aux gens intéressés de pouvoir les consulter.

- Mme Martine BAUD trouve la remarque pertinente. Les heures d'ouverture du Greffe sont effectivement plus adéquates mais la personne qui a tous les documents et qui connaît le dossier travaille au Service de l'Urbanisme.

Avant de conclure, le PRESIDENT demande aux conseillers qui auraient des questions au sujet des comptes ou du rapport de gestion de les poser directement aux commissions ad hoc afin d'avoir leurs réponses avant la prochaine séance et permettre ainsi de ne pas surcharger inutilement les débats du mois de juin.

11/ Contre-appel

La présence est de 43 membres. La séance se termine à 21h10.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

La Secrétaire

Reynald Pasche

Patricia Jaquier Pérard